

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR  
POUR L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION**

**A. Concernant l'ÉTAT CIVIL :**

- Le livret de famille de la personne décédée (en cas de précédente union, autre livret de famille)
- Son extrait d'acte de décès en trois exemplaires
- Le livret de famille des héritiers et leurs adresses et professions exactes
- Testament ou donation de la personne décédée
- Contrat de mariage et modificatif
- En cas de divorce : jugement de divorce / état liquidatif et attestation de dépôt de la convention de divorce
- En cas de PACS : contrat de PACS et ses modificatifs

**B. Concernant l'ACTIF :**

- Comptes bancaires (relevés, livret...), relevé des comptes titres, plan d'épargne entreprise
- Assurance décès souscrite par le défunt à titre individuel ou via son entreprise
- Assurance-vie souscrite par le défunt et par le conjoint (pas nécessaire)
- Carte grise du ou des véhicules (voiture, bateau, caravane, camping-car...)
- Numéros des pensions et retraites et adresse des caisses de retraite
- Titres d'achat des immeubles (maison, appartement, terrain)
- Baux des immeubles ou note sur situation locative
- Fonds de commerce : extrait immatriculation au registre du commerce, chiffres d'affaires et bénéfices commerciaux des trois dernières années (pas nécessaire), bilan au décès, coordonnées du comptable
- Noms et adresses des syndics de copropriété
- Si le défunt était associé dans une société (SCI, SARL, SA...) : statuts de la société et coordonnées du comptable
- Si le défunt était en maison de retraite : coordonnées de la maison de retraite



- ➔ Si le défunt a hérité de son conjoint prédécédé : actes de succession signés au moment du premier décès (déclaration de succession, attestation immobilière...)
- ➔ Si le défunt a consenti des donations à ses héritiers : copie des actes de donation.

**C. Concernant le PASSIF :**

- ➔ Factures concernant les frais funéraires (Pompes Funèbres Générales, obsèques religieuses, avis de décès, travaux au cimetière, etc....)
- ➔ Impôts de l'année du décès non réglés (fournir les avertissements : impôts sur revenus, impôts locaux, taxe habitation, ISF)
- ➔ Numéros des emprunts souscrits et adresses des organismes prêteurs
- ➔ Autres factures dues au décès (travaux, EDF-GDF, téléphone, charges copropriété, etc....)